

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2712

présenté par

M. Benoit, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Charles de Courson, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Riester, Mme Sanquer, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villiers et M. Zumkeller

à l'amendement n° 1162 de M. Moreau

-----

**ARTICLE PREMIER**

Au début de l'alinéa 4, insérer les mots :

« , notamment le prix collecté au siège du vendeur et le prix livré chez l'acheteur, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transposition de l'amendement 1448 en sous-amendement.

Dans le cas particulier des filières où le transport représente un enjeu stratégique de la commercialisation (par exemple la filière lait), cet amendement vise à étendre la notion de prix à différentes situations de livraison pour redonner de la souveraineté aux agriculteurs dans l'exercice de la fixation des modalités de livraison.